Adrien FOURAY

Un généreux percepteur

Un percepteur généreux !

Cette race, penserez-vous, ne peut exister que dans l'imagination de Labbé qui a dû abuser d'un alcool trop fort pour lui.

Et pourtant s'il n'en a existé qu'un seul exemplaire, c'est à un ludois que reviendra ce titre.

Adrien Fouray voit le jour au Lude le 29 janvier 1792[1] où ses parents, Adrien Fouray et Henriette FROGER, se sont mariés l'année précédente. Il sera d'ailleurs le seul enfant de ce couple.

Si sa mère est ludoise, son père arrivait, lui, de Fécamp. Par quel hasard échouera-t-il au Lude ? Le mystère est entier.

Quand il se marie, Adrien Fouray père est qualifié de *« bourgeois »,* donc un notable, ce qui ne nous donne aucune indication sur la profession qu'il exerçait. Il faudra attendre les premières matrices cadastrales[2] pour apprendre que lui-même était percepteur.

[1] A.D. de la Sarthe – Registres paroissiaux du Lude
[2] Archives communales du Lude – 1 G 6

En effet, la famille Fouray s'installait en 1809 dans une vaste maison achetée de Louis Pesse et ses enfants[3], maison qui occupait la totalité de notre place François de Nicolay.

Au plan cadastral de 1811, elle portait les numéros 120 et 121.

Quand Adrien Fouray succéda-t-il à son père ? Comme ce dernier est décédé le 17 mars 1828 à l'âge de 78 ans, on peut supposer que c'est quelques années avant qu'il reprît le flambeau.

[3] A.D. de la Sarthe – 4 E 121 281 – Minutes Lépingleux

Cette fonction, il la poursuivra jusque début 1862 et le Conseil Municipal, dans sa séance du 2 mai lui votera alors des remerciements[4] .

Sa mère était décédée le 29 septembre 1839 et Adrien Fouray, toujours célibataire et sans descendant pensa qu'il devait prendre des décisions concernant son patrimoine.

Tout d'abord, il vendait le 11 mars 1842 au Général de Talhouët sa maison (dont il gardait l'usufruit) et la métairie du Bas Cuissé moyennant une rente viagère de 3.200 francs.

Puis le 28 juin 1862, il faisait donation à Mesdames Marteau et Baudry, deux petites cousines, de sa propriété de la Chesnaie à Savigné sous le Lude contre une rente viagère de 400 francs.

Avec sa pension de retraite de percepteur de 238 francs, il avait des revenus très confortables lui permettant d'avoir deux personnes à son service. A titre de comparaison, à la même époque le traitement annuel de l'instituteur était de 900 francs et celui de son adjoint de 700 francs.

Enfin, le 15 décembre 1863, il rédige son testament.

Adrien Fouray termine sa vie le 28 mai 1868 et l'on ouvre alors son testament.

[4] Archives communales du Lude – D 62

A la surprise générale, c'est le Bureau de Charité de la Ville du Lude qui est désigné légataire universel. Il n'oublie cependant pas ses deux employés, Jeanne Hérisson, sa gouvernante, et Pierre Fleurinet qu'il désigne comme son homme de confiance, en léguant à chacun d'eux une rente viagère de 300 francs, le Maire du Lude étant institué éxécuteur testamentaire.

Le 6 août, on procédait à l'inventaire puis peu après à la vente par adjudication du mobilier et à celle de trois sapinières possédées par Adrien Fouray[5].

Mais au fait de quoi donc héritait le Bureau de Charité. Diverses créances pour 12.041 francs, d'espèces pour 2.387 francs, du prix de vente du mobilier pour 5.200 francs et de celui des sapinières pour 8.620 francs. Au total, plus de 28.000 francs or. Pratiquement 250.000 de nos euros.

Ce n'était pas l'héritage de François Fisson, mais avouons le quand même, Adrien Fouray avait été généreux envers sa Commune. Combien de ses collègues l'imiteront-t-ils ?

Cercle généalogique de la M.J.C.

Alain LABBÉ

Juillet 2013

[5] Pour ces trois actes A.D. de la Sarthe – 4 E 120 356 – Minutes Lagrange

Note sur la maison Fouray

La maison fut construite avant 1720 par Philippe Lemercier, qualifié de sieur d'Amnon. Celui-ci la vendît le 14 mars 1720 à son frère Charles, sieur du Vauduchou, grenetier au grenier à sel du Lude.

Charles Lemercier décéda en 1740, sans enfant ni descendant. Son héritier naturel était donc son frère Philippe, mais par son testament il avait institué son épouse légataire universelle.

Une transaction intervînt entre les deux le 9 février 1741 devant des notaires du Mans aux termes de laquelle la maison était attribuée à la dame du Vauduchou.

Au décès de celle-ci ce sont de nombreux cousins qui héritèrent et encore le notaire Lecamus n'était pas sûr de tous les connaître. La maison fut alors vendue à Louis Pesse[6] et son épouse le 6 septembre 1786, puis cédée à Adrien Fouray et Henriette Froger.

Quelle destination lui envisageait le Général de Talhouët quand il l'acheta de Adrien Fouray fils ?

Auguste de Talhouët, à qui elle était échue en partage, l'apporta à titre de souscription lors de l'aménagement de la place et, après démolition des constructions, fit don du terrain à la Ville du Lude.

[6] A.D. de la Sarthe – 4 E 120 158 – Minutes Lecamus